

Version web : <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE31959>



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## ligne Paris Saint-Lazare Pontoise

Question écrite n° 31959

### Texte de la question

M. Jérôme Rivière appelle l'attention de M. le secrétaire d'État aux transports et à la mer sur le projet de ligne à grande vitesse Sud Europe-Atlantique. Le comité interministériel d'aménagement du territoire a pu évoquer la réalisation de plusieurs projets d'infrastructure. Dans ce cadre, le premier tronçon de la ligne grande vitesse Bordeaux-Angoulême apparaît comme une priorité. Aussi il lui demande si le tracé de ce tronçon a été arrêté et, dans ce cas, auprès de quel organisme on peut le consulter.

### Texte de la réponse

Les études d'avant-projet sommaire (APS) de la ligne ferroviaire à grande vitesse entre Bordeaux et Angoulême, qui ont pour objet de définir le tracé de la ligne nouvelle dans une bande de 500 mètres, ont fait l'objet le 18 décembre 2003 d'une approbation ministérielle. Ce tracé sera prochainement soumis à l'enquête publique. Le tracé peut être consulté auprès de Réseau ferré de France, maître d'ouvrage de l'opération, ainsi que sur le site Internet du projet : [www.lgvsudeuropeatlantique.org](http://www.lgvsudeuropeatlantique.org).

### Données clés

- Auteur : [M. Jérôme Rivière](#)
- Circonscription : Alpes-Maritimes (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
- Type de question : Question écrite
- Numéro de la question : 31959
- Rubrique : Transports ferroviaires
- Ministère interrogé : transports et mer
- Ministère attributaire : transports et mer

Version web : <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE31959>

## Date(s) clée(s)

- Question publiée le : 20 janvier 2004, page 461
- Réponse publiée le : 8 juin 2004, page 4326